



# Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Marc HUYNEN Construction SPRL, ayant établi ses bureaux Masta 4 à 4970 Stavelot.

Le terrain concerné est situé rue de Hasselbrouck à Corswarem et cadastré 3ème division, section A, n°206D.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble à appartements et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (surface d'occupation au sol, rapport façade/pignon, surface de développement du volume secondaire, profondeur pignon, matériau de soubassement et teinte crépi).

Le dossier peut être consulté les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9.00h à 12.00h et de 16.00h à 17.00h, le mercredi de 9.00h à 12.00h et de 13.30h à 17.00h, le samedi de 9.00h à 12.00h, aux jours d'ouverture de l'administration, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 mai au 28 mai 2018 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).